

PROCES VERBAL DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DU SAMMIELLOIS

Séance du 11 avril 2019 à 19h00
Salle des fêtes de Chauvencourt

L'an deux mille dix-neuf, le onze avril à dix-neuf heures, conformément à la convocation qui lui a été adressée le cinq avril 2019, la Communauté de Communes du Sammiellois s'est réunie en Assemblée Générale Ordinaire, Salle des Fêtes de Chauvencourt.

Président de séance : Régis MESOT, Président

Etaient présents Mmes et Mrs les conseillers communautaires :

Pour	BANNONCOURT	Michel MONTEGU
	BISLEE	
	CHAUVONCOURT	Jean PANCHER
	DOMPCEVRIN	Louis ZWATAN
	DOMPIERRE AUX BOIS	Didier VASSEUR (suppléant de Patrick COUSIN)
	HAN SUR MEUSE	Jean-Pierre CHABOUSSON
	KOEUR LA GRANDE	Damien BERTHAUD (suppléant de Jean-Claude DEMANGE)
	KOEUR LA PETITE	Eric GILSON
	LACROIX SUR MEUSE	Régis MESOT, Jean-François VALLOIRE
	MAIZEY	Noël PARENT
	MENIL AUX BOIS :	
	LES PAROCHES	Alain MARTIN
	RANZIERES	
	ROUVROIS SUR MEUSE	
	SAINT-MIHIEL :	Erna KAMPMAN, Pierre KÜNG, Marie-Christine TONNER, Eric BRETON, Marie-Claude FIQUEMONT, Francis GROULT, Jacques VALHEM, Marie-France SARRAZIN, Alain DUPOMMIER, Bernard COLLINET
	SAMPIGNY	François VUILLAUME,
	SEUZEY	Michel DECHEPPE
	TROYON	Pascal PICHAVANT
	VAUX LES PALAMEIX	François VICH

PROCURATIONS : Bernard PELTIER à François VICH, Marc CAMUS à Pascal PICHAVANT, Françoise KONNE à Michel DECHEPPE, Xavier COCHET à Eric BRETON, Pierre HIPPERT à Erna KAMPMAN, Julien BERNARD à François VUILLAUME

EXCUSES : Hervé HUMBERT, Marie-Alice PLARD, Mustafa TETIK

ABSENTS : Peggy COMMENNE, Jessica THENOT

Le quorum étant atteint, il a été procédé, conformément à l'article 29 du Code de l'Administration Communale, à l'élection d'un secrétaire pris au sein du Comité.

Alain MARTIN ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désigné pour remplir ces fonctions, qu'il a acceptées.

Avant d'aborder la séance le Président propose d'ajouter 3 points à l'ordre du jour :

- ↳ Adhésion à la Mission Locale du Sud Meusien
- ↳ Installation d'un système de climatisation à la MSP de St Mihiel
- ↳ Ajout d'une voie aux voies transférées lors de l'AG du 04/04/2019

Ces propositions sont acceptées à l'unanimité.

Objet : BUDGET ANNEXE SPANC ADOPTION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2018
N° de délibération : 20190411_01

Monsieur le Vice-président présente à l'assemblée le compte administratif de l'exercice 2018 selon le tableau suivant :

	Résultat antérieur	Part affectée à l'investissement	Résultat 2018	Cumul fin 2018
Investissement				0,00
Fonctionnement	20 665,32	0,00	190,00	20 855,32
TOTAL				20 855,32

Le compte administratif 2018 fait ressortir le résultat d'exploitation qu'il convient d'affecter de la façon suivante :

	RESULTAT EX 2018		EXCEDENT REPORTE			DEFICIT REPORTE	
	EXCEDENT	DEFICIT	R001	R1068	R002	D001	D002
Inv							
Fct	20 855,32				20 855,32		

Après délibération, le Conseil Communautaire
A L'UNANIMITE

- **APPROUVE** le compte administratif 2018,
- **APPROUVE** l'affectation des résultats du C.A. 2018 telle qu'elle est détaillée ci-dessus.

Objet : BUDGET ANNEXE SPANC ADOPTION DU COMPTE DE GESTION 2018
N° de délibération : 20190411_02

Monsieur le Président, après avoir vérifié la concordance entre le Compte Administratif 2018 et le Compte de Gestion 2018, invite le Conseil Communautaire à adopter le Compte de Gestion 2018 du SPANC

Après délibération, l'ensemble des membres du Conseil Communautaire
A L'UNANIMITE

- **ADOpte** le Compte de Gestion 2018 du SPANC du Trésorier.

Objet : BUDGET ANNEXE DU SPANC VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2019
N° de délibération : 20190411_03

Monsieur le Président présente le Budget Annexe Primitif du SPANC de l'exercice 2019 au Conseil Communautaire qui s'équilibre de la façon suivante :

Section de fonctionnement :	
- Dépenses :	0 €
- Recettes :	21 855.32 €
Section d'investissement :	
- Dépenses :	0 €
- Recettes :	0 €

Après délibération, l'ensemble des membres du Conseil Communautaire

A L'UNANIMITE

- **APPROUVE** le budget annexe primitif 2019 du SPANC,
- **VOTE** le budget primitif au niveau du chapitre pour la section de fonctionnement avec reprise des résultats 2018.

Objet : BUDGET ANNEXE POLE SANTE ADOPTION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2018

N° de délibération : 20190411_04

Monsieur le Vice-président présente à l'assemblée le compte administratif de l'exercice 2018 selon le tableau suivant :

	Résultat antérieur	Part affectée à l'investissement	Résultat 2018	Cumul fin 2018
Investissement	-285 521,22	0	-12 356,92	-297 878,14
Fonctionnement		0,00	77 084,86	77 084,86
TOTAL				-220 793,28

Le compte administratif 2018 fait ressortir le résultat d'exploitation qu'il convient d'affecter de la façon suivante :

Résultat de fonctionnement :		
A	Résultat de l'exercice	77 084,86 €
B	Résultats antérieurs reportés	0 €
C	Résultat à affecter (A+B) (si C est négatif, report du déficit ligne 002 ci-dessous)	77 084,86 €
Solde d'exécution d'investissement		
D	D001 Besoin de financement	-297 878,14 €
D	R001 Excédent de financement	
Solde des restes à réaliser d'investissement		
E	Besoin de financement	-22 400,00 €
E	Excédent de financement	
F	Besoin de financement (D+E)	320 278,14 €
	AFFECTATION = C, = G+H	
G	Affectation en réserves R1068 en investissement (au minimum, couverture du besoin de financement F)	77 084,86 €
H	Report en fonctionnement R002	
	DEFICIT REPORTE D002	297 878,14 €

Après délibération, le Conseil Communautaire
A L'UNANIMITE

- **APPROUVE** le compte administratif 2018,
- **APPROUVE** l'affectation des résultats du C.A. 2018 telle qu'elle est détaillée ci-dessus.

Objet : BUDGET ANNEXE POLE SANTE ADOPTION DU COMPTE DE GESTION 2018

N° de délibération : 20190411_05

Monsieur le Président, après avoir vérifié la concordance entre le Compte Administratif 2018 et le Compte de Gestion 2018, invite le Conseil Communautaire à adopter le Compte de Gestion 2018 du POLE SANTE

Après délibération, l'ensemble des membres du Conseil Communautaire

A L'UNANIMITE

- **ADOPTE** le Compte de Gestion 2018 du POLE SANTE du Trésorier.

Objet : BUDGET ANNEXE POLE SANTE VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2019 N° de délibération : 20190411_06

Monsieur le Président présente le Budget Annexe Primitif du POLE SANTE de l'exercice 2019 au Conseil Communautaire qui s'équilibre de la façon suivante :

Section de fonctionnement:

- Dépenses : 84 602.00 €
- Recettes : 84 602.00 €

Section d'investissement :

- Dépenses : 1 414 509.09 €
- Recettes : 1 414 509.09 €

Après délibération, l'ensemble des membres du Conseil Communautaire
A L'UNANIMITE

- **APPROUVE** le budget annexe primitif 2019 Pôle Santé,
➤ **VOTE** le budget primitif au niveau du chapitre pour la section d'investissement.

Objet : BUDGET ANNEXE ZONE DE CHAUVONCOURT ADOPTION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2018 N° de délibération : 20190411_07

Monsieur le Vice-président présente à l'assemblée le compte administratif de l'exercice 2018 selon le tableau suivant :

	Résultat antérieur	Part affectée à l'investissement	Résultat 2018	Cumul fin 2018
Investissement	-1 325 677,12		0,00	-1 325 677,12
Fonctionnement	1 486 178,18		-1 900,00	1 484 278,18
TOTAL				158 601,06

Le compte administratif 2018 fait ressortir le résultat d'exploitation qu'il convient d'affecter de la façon suivante :

	RESULTAT EX 2018		EXCEDENT REPORTE			DEFICIT REPORTE	
	EXCEDENT	DEFICIT	R001	R1068	R002	D001	D002
Inv		1 325 677,12				1 325 677,12	
Fct	1 484 278,18				1 484 278,18		

Après délibération l'ensemble des membres du Conseil Communautaire
A L'UNANIMITE

- **APPROUVE** le compte administratif 2018,
➤ **APPROUVE** l'affectation des résultats du C.A. 2018 telle qu'elle est détaillée ci-dessus

Objet : BUDGET ANNEXE ZONE DE CHAUVONCOURT ADOPTION DU COMPTE DE GESTION 2018

N° de délibération : 20190411_08

Monsieur le Président, après s'être assuré que le Trésorier a bien repris dans ses écritures les résultats de l'année 2017 et après avoir vérifié la concordance entre le Compte Administratif 2018 et le Compte de Gestion 2018, invite le Conseil Communautaire à adopter le Compte de Gestion 2018.

Après délibération l'ensemble des membres du Conseil Communautaire
A L'UNANIMITE

- **ADOPTE** le Compte de Gestion 2018 ZONE DE CHAUVONCOURT du Trésorier.

Objet : BUDGET ANNEXE ZONE DE CHAUVONCOURT BUDGET PRIMITIF 2019

N° de délibération : 20190411_09

Monsieur le Président présente le Budget Primitif Annexe de la Zone de l'exercice 2018 au Conseil Communautaire qui s'équilibre de la façon suivante :

Section de fonctionnement :

- Dépenses : 2 361 202,24 €
- Recettes : 2 361 202,24 €

Section d'investissement :

- Dépenses : 1 843 439,68 €
- Recettes : 1 843 439,68 €

Après délibération l'ensemble des membres du Conseil Communautaire
A L'UNANIMITE

- **APPROUVE** le budget primitif annexe 2019,
➤ **VOTE** le budget primitif au niveau du chapitre pour les sections d'investissement et de fonctionnement.

Objet : BUDGET GENERAL ADOPTION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2018

N° de délibération : 20190411_10

Monsieur le Vice-président présente à l'assemblée le résultat de l'exercice 2018 selon le tableau suivant :

	Résultat antérieur	Part affectée à l'investissement	Résultat 2018	Cumul fin 2018
Investissement	-21 427,96		-385 913,42	-407 341,38
Fonctionnement	765 078,02	242 625,94	553 252,88	1 075 704,96
TOTAL				668 363,58

Le compte administratif 2018 fait ressortir le résultat d'exploitation qu'il convient d'affecter de la façon suivante :

Résultat de fonctionnement :	
A	Résultat de l'exercice + 553 252,88 €
B	Résultats antérieurs reportés + 522 452,08 €
C	Résultat à affecter (A+B) + 1 075 704,96 € (si C est négatif, report du déficit ligne 002 ci-dessous)

Solde d'exécution d'investissement		
D	D001 Besoin de financement	- 407 341,38 €
D	R001 Excédent de financement	
Solde des restes à réaliser d'investissement		
E	Besoin de financement	406 985,02 €
E	Excédent de financement	
F	Besoin de financement (D+E)	814 326,40 €
	AFFECTATION = C, = G+H	814 326,40 €
G	Affectation en réserves R1068 en investissement (au minimum, couverture du besoin de financement F)	814 326,40 €
H	Report en fonctionnement R002	261 378,56 €
	DEFICIT REPORTE D002	

Après délibération, l'ensemble des membres du Conseil Communautaire
A L'UNANIMITE

- **APPROUVE** le compte administratif 2018,
- **APPROUVE** l'affectation des résultats du C.A. 2018 telle qu'elle est détaillée ci-dessus.

Objet : BUDGET GENERAL ADOPTION DU COMPTE DE GESTION 2018
N° de délibération : 20190411_11

Monsieur le Président, après s'être assuré que le Trésorier a bien repris dans ses écritures les résultats de l'année 2016, et après avoir vérifié la concordance entre le Compte Administratif 2018 et le Compte de Gestion 2018, invite le Conseil Communautaire à adopter le Compte de Gestion 2018.

Après délibération, l'ensemble des membres du Conseil Communautaire
A L'UNANIMITE

- **ADOPTE** le Compte de Gestion 2018 du Trésorier.

Objet : BUDGET GENERAL VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2019
N° de délibération : 20190411_12

Monsieur le Président présente le Budget Primitif de l'exercice 2019 au Conseil Communautaire qui s'équilibre de la façon suivante :

Section de fonctionnement :

- Dépenses : 4 295 488,76 €
- Recettes : 4 295 488,76 €

Section d'investissement :

- Dépenses : 6 447 441,02 €
- Recettes : 6 447 441,02 €

Après délibération, l'ensemble des membres du Conseil Communautaire
A L'UNANIMITE

- **APPROUVE** le budget primitif 2019,
- **VOTE** le budget primitif au niveau du chapitre pour les sections d'investissement et de fonctionnement, par nature, avec reprise des résultats 2018.

- Vu le produit attendu inscrit au budget primitif 2019,

Après délibération, l'ensemble des membres du Conseil Communautaire
A L'UNANIMITE

- **VOTE** les taux des taxes directes locales pour l'année 2019 tels que définis ci-dessous.

	Taux 2018 (pour mémoire)	Taux 2019
Taxe d'Habitation	17.13 %	17.13%
Taxe Foncière Bâti	11.24 %	11.24%
Taxe Foncière Non Bâti	16.23 %	16.23%
CFE	10.31 %	10.31%
FPZ	19.98 %	19.98%

pour un produit de ressources fiscales nécessaire à l'équilibre du budget d'un montant de 2 787 589 €

- Vu le courrier du 12 novembre 2018 de la Mission Locale du Sud Meusien sollicitant l'adhésion de la CC du Sammiellois
- Considérant que les jeunes des communes non adhérentes doivent se déplacer sur Commercy pour bénéficier des services de la Mission Locale
- Vu la présentation faite par le Président M. VIARD et Mme Christelle DEGRIS à l'exécutif de la CC le 04/03/2019
- Vu la présentation faite ce jour par Mme DEGRIS aux membres du Conseil Communautaire
- Considérant que l'adhésion à la Mission Locale du Sud Meusien fera l'objet d'une convention de contractualisation rappelant les actions conduites en direction du public concerné, la mise en œuvre de permanences réparties sur le territoire, garantissant des retours trimestriels de bilan des actions menées et des résultats obtenus
- Considérant que cette adhésion annuelle est assortie d'une garantie de résultats conditionnant sa reconduction en 2020

Après délibération, l'ensemble des membres du Conseil Communautaire décide
A L'UNANIMITE

- **D'ADHERER** à la Mission Locale du Sud Meusien à compter de ce jour et pour une durée d'un an
- **D'INSCRIRE** la dépense correspondante de 1,20 € par habitant au BP 2019 pour une adhésion valable jusqu'au 15/04/2020
- **D'AUTORISER** le Président à entreprendre toutes les démarches administratives, techniques et financières et à signer la convention de contractualisation reprenant les objectifs précités.

Objet : INSTALLATION SYSTEME DE CLIMATISATION A LA MSP DE SAINT-MIHIEL
N° de délibération : 20190411_15

- Vu les demandes formulées par les praticiens installés dans la Maison de Santé Pluridisciplinaire de Saint-Mihiel quant à l'installation d'un système de climatisation dans les cabinets médicaux,
- Vu la consultation de chauffagistes effectuée le 25/09/2018 auprès des entreprises POTEAUX, VICHERAT et LORRAINE ENERGIE avec une date limite de remise des offres fixée au 12/10/2018,
- Vu les offres transmises par POTEAUX (24 940,63 € HT), et LORRAINE ENERGIE (38 329,00 € HT), pas de réponse de VICHERAT,
- Vu l'offre mieux-disante proposée par la Sarl POTEAUX (24 940,63 € HT),
- Vu la délibération n° 20170330_04 du 30 mars 2017 portant validation des tarifs de location aux professionnels de santé et signature des baux,
- Vu l'accord des professionnels de santé pour l'installation d'une climatisation à la MSP de St-Mihiel moyennant une augmentation du loyer de 50 centimes d'euros/m²,

Sur proposition du Président et après délibération, le Conseil Communautaire décide
A L'UNANIMITE

- **DE RETENIR** l'offre de prix de la Sarl POTEAUX à hauteur de 24 940,63 € HT (29 928,76 € TTC),
- **D'AUGMENTER** le tarif actuel de location de 0,50 € /m² à la date d'achèvement des travaux d'installation et de mise en service du système de climatisation soit au plus tard le 1^{er} juillet 2019,
- **D'AUTORISER** le Président ou le Vice-Président délégué à entreprendre toutes les démarches administratives, techniques et financières et à signer tous les documents nécessaires à l'application des décisions précitées.

Objet : TRANSFERT DE NOUVELLES VOIES D'INTERET COMMUNAUTAIRE
N° de délibération : 20190411_16

- Vu la délibération du 1er juillet 2005 validant la modification des statuts pour la compétence « entretien et aménagement de la voirie »,
- Vu la demande formulée par la commune de St Mihiel afin d'intégrer les voies ci-dessous dans la liste des voies transférées à la Codecom :
 - Rue des Abasseaux partiellement, depuis le carrefour RD964 jusqu'au Gymnase du Sahara
 - Rue du Faubourg St Christophe en totalité
 - Rue des Ecoles en totalité (oubliée lors de l'AG du 04/04/2019)
- Considérant la nécessité de mettre à jour les statuts au fur et à mesure de l'intégration de nouvelles voies,

Sur proposition du Président et après délibération, le Conseil Communautaire décide
A L'UNANIMITE

- **D'AJOUTER** à la liste des voies transférées, les voies d'intérêt communautaire citées ci-dessus
- **DE MODIFIER** les statuts en conséquence,
- **DE SOUMETTRE** les modifications des statuts à l'avis des 19 communes membres de la Codecom, selon l'article 5211-17 du CGCT, dans le cadre des règles de majorité qualifiée prévues à l'article 5211-5 du CGCT
- **D'AUTORISER** le Président ou le Vice-Président délégué à entreprendre toutes les démarches administratives, techniques et financières et à signer tous les documents nécessaires à l'application des décisions précitées.

Fait et délibéré
les jour, mois et an précités.
Pour extrait certifié conforme.

Le Président,
Régis MESOT

Le Président certifie avoir affiché le compte rendu de cette séance aux lieux et places habituels le 15/04/2019 et transmis au contrôle de légalité le 12/04/2019